



Série – Élaboration du DPPD-PAP

Boussole – Élaboration du DPPD-PAP



Table des matières

1. Guide d’opérationnalisation du projet annuel de performance (PAP).....	3
1.1 Les outils.....	5
1.2 Point d’attention !.....	5
2. Pour en savoir plus.....	6



Acronymes

AE	Autorisation d'engagement
AT-PSE	Assistance technique en appui à la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent
CEP	Cellule d'étude et de planification
CP	Crédit de paiement
CQ1	Contrôleur(se) Qualité 1
CQ2	Contrôleur(se) Qualité 2
CQ3	Contrôleur(se) Qualité 3
DAGE	Directeur de l'Administration générale et de l'équipement
DPPD	Document de programmation pluriannuelle des dépenses
DRH	Direction des ressources humaines
LOLF	Loi organique de Loi de finances
MFB	Ministère des Finances et du Budget
PAP	Projet annuel de performance
RFFIM	Responsable de la fonction financière ministérielle
SIGIF	Système intégré de la gestion de l'information financière
<i>SWOT</i>	<i>Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats</i>
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine



L'élaboration du DPPD-PAP

1. Guide d'opérationnalisation du projet annuel de performance (PAP)

Un guide sur l'élaboration du projet annuel de performance (PAP) produit par le Ministère des Finances et du Budget (MFB) du Sénégal est disponible dans le cartable virtuel en format PDF sous le nom :



Guide élaboration PAP MFB



*Ministère des Finances et du Budget
Direction Générale du Budget
Direction de la Programmation Budgétaire
Guide d'opérationnalisation du projet annuel de performance v2
2 juillet 2018*

Le guide présente les principes de base associés au PAP tels que les étapes d'élaboration, les acteurs impliqués, le format de présentation et des conseils de rédaction.

La table des matières du guide est présentée à l'encadré suivant.



Le
 contenu
 du Guide

TABLE DES MATIERES

<i>Titre I : GENERALITES SUR LE PAP</i>	4
<i>Chapitre 1 : Définition du PAP</i> :	4
<i>Chapitre 2 : Objectif du PAP</i> :	4
<i>Chapitre 3 : Structure du PAP</i> :	5
<i>Titre II : ELABORATION DU PAP</i>	6
<i>chapitre 1 : Présentation du volet 1 : « Le programme et ses actions »</i> :	6
<i>section 1 : Présentation du programme et de sa stratégie</i> :	6
<i>section 2 : Présentation des actions du programme</i> :	7
<i>Identification des actions rattachées au programme</i>	8
<i>Caractérisation des actions</i>	9
<i>Chapitre 2 : Présentation du volet 2 « les objectifs et des indicateurs de performance du programme »</i>	10
<i>Chapitre 3 : Justification des moyens du programme</i>	12
<i>Section 1 La détermination des coûts</i> :	12
<i>Section 2 : La priorisation et la planification pluriannuelle</i>	13
<i>Section 3 : Présentation par action par nature économique et en autorisation d'engagements (AE) et crédits de paiements (CP)</i>	15
<i>Section 4 : Présentation par catégorie d'emploi de la répartition prévisionnelle des emplois rémunérés par l'État</i>	18
<i>Section 5 : Les actions par source de financement</i>	18
<i>Section 6 : Justification au premier franc</i>	19
<i>: Les Annexes au PAP</i>	20
<i>TITRE III : LES ACTEURS IMPLIQUES DANS L'ELABORATION DU PAP</i>	21
<i>Chapitre 1 : Les acteurs institutionnels</i>	21
<i>A. Le Président de la République</i>	21
<i>B. Le Gouvernement</i> :	21
<i>C. Le Premier Ministre</i>	22
<i>D. Le Ministère chargé des Finances</i>	22
<i>E. Les ministères sectoriels</i>	23
<i>F. L'Assemblée nationale</i>	23
<i>G. La Cour des Comptes</i>	24
<i>Chapitre 2 : Les acteurs de la « chaîne managériale du programme »</i>	24



A. Le responsable de programme	24
B. Le responsable du budget opérationnel de programme	28
C. Le responsable d'unité opérationnelle	30
D. Le contrôleur financier : un acteur clé de la programmation budgétaire	31
E. Les responsables des « structures transverses »	32
➤ Le Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE)	32
➤ La Cellule d'Étude et de Planification (CEP)	33
➤ La Direction des ressources humaines (DRH)	34
➤ Le Responsable de la fonction financière ministérielle (RFFIM)	34
ANNEXES	36
ANNEXE 1 : Méthodes d'estimation des coûts unitaires	36
GLOSSAIRE	38

1.1 Les outils

Des outils accompagnent cette fiche pour appuyer le responsable de programme et ses collaborateurs à l'élaboration d'un DPPD-PAP :

-  Outil 1 – Fiche d'emploi sur l'élaboration du projet annuel de performance et son canevas (MFB)
-  Outil 2 – Canevas du DPPD du SIGIF
-  Outil 3 – Liste de vérification pour un contrôle de qualité du PAP
-  Outil 4 – Liste de vérification de la prise en compte du Genre dans les PAP et dans la chaîne PPBSE
-  Outil 5 – Liste de vérification pour un contrôle de qualité du DPPD
-  Outil 6 – Outil de diagnostic – SWOT



1.2 Point d'attention !



Le « **Guide d'opérationnalisation du projet annuel de performance** (boussole – L'élaboration du DPPD-PAP) » et l'« **Outil 1 - Emploi sur l'élaboration du projet annuel de performance** » ont été produits par le MFB avant la nouvelle LOLF 2020-07 du 26 février 2020. La nouvelle LOLF stipule à l'article 17 que les crédits ouverts par les lois de finances sont constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) applicables aux dépenses d'investissement à compter de 2020 et aux autres catégories de dépenses à partir de 2021.

Par conséquent, tous les tableaux financiers inclus dans ces guides doivent être adaptés pour intégrer les AE à toutes les catégories de dépenses pour les années 2021 et suivantes.



2. Pour en savoir plus

- Consulter les supports numériques de formation en lien avec les processus budgétaires sur le site du projet AT-PSE.
- Consulter les autres outils sur le site du projet AT-PSE.
- Les guides didactiques des directives de l'UEMOA, dont notamment le guide didactique de la directive n° 6, relatif aux lois de finances <https://www.sigif.org/catpub/guides-formations/>.



©AO
Relecteurs : GC, KK
Mai 2020

**Projet d'assistance technique en appui à la mise en œuvre
du Plan Sénégal Émergent (AT-PSE)**

Route de la Corniche Ouest
Immeuble Chrismur, 4^{ème} étage
Fann Hock-Dakar
Tél. réception : 33 88 95 762